

## **RÉSOLUTION N° 639**

### **RAPPORT SUR LES RELATIONS ENTRE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA) ET L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

VU :

La présentation du “Rapport sur les relations entre l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) et l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO)”,

CONSIDÉRANT :

Que les membres du Comité exécutif, à la réunion extraordinaire du 24 octobre 2017, ont exprimé leur soutien au protocole d’accord devant être signé par l’IICA et la FAO et qu’ils se sont engagés à appuyer sa mise en œuvre ;

Que le protocole d’accord entre l’Institut et la FAO a été signé le 25 octobre 2017, à l’occasion de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) ;

Que l’objectif de ce protocole est de renforcer la coopération technique que les deux institutions offrent à leurs États membres, grâce à une action commune qui permette de maximiser l’utilisation efficace et complémentaire des ressources et d’atteindre les objectifs communs dans l’intérêt des secteurs agroalimentaires des pays des Amériques, et particulièrement les objectifs liés au Programme de développement durable à l’horizon 2030 ;

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 508 (XIX-O/17), le Conseil, à sa Dix-neuvième réunion ordinaire, a demandé au Directeur général de procéder immédiatement à la mise en œuvre opérationnelle du protocole d’accord et d’inviter le Représentant régional de la FAO à présenter, à la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif, un rapport commun sur l’état d’avancement de la consolidation de la coopération entre l’IICA et la FAO ; et

Que le Plan à moyen terme (PMT) 2018-2022 inclut, dans le cadre des stratégies de renforcement des capacités institutionnelles, la réalisation d’activités communes avec des organisations, comme la FAO, dont les fonctions et les objectifs sont semblables à ceux de l’Institut,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le rapport sur les relations entre l'IICA et la FAO.
2. De remercier le Coordinateur sous-régional de la FAO pour la Mésio-Amérique et le Directeur général de l'Institut pour leur exposé et pour leurs efforts visant à mettre en œuvre le protocole d'accord.
3. D'exhorter l'IICA et la FAO à poursuivre la consolidation de leurs liens et des mécanismes de concrétisation d'activités communes, afin de maximiser la participation aux efforts des États membres des deux organismes vers un développement agricole compétitif, durable et inclusif.